

HAÏTI

nouvelles
images d'

EDITORIAL

décembre 2008 – n°71

Nouvelles d'Haïti : nouvelles d'haïtiens plutôt. Nouvelles des haïtiens qui vivent en Martinique et en Guadeloupe. Proches de chez eux, loin de la France métropolitaine. Si loins si proches. Il fallait aller les voir là-bas. Pour le C.H.F, Emeline Sauvignet, la coordinatrice, est partie en mission au mois de novembre en Martinique et en Guadeloupe afin de mieux connaître leur situation et de rencontrer les associations martiniquaises, guadeloupéennes et haïtiennes, martiniquaises et guadeloupéennes. N.I.H vous donne aujourd'hui les nouvelles qu'elle en a rapportées.

Etre haïtien en Martinique ou en Guadeloupe

Visage de l'émigration haïtienne

A partir des années soixante, la politique de répression des Duvalier (Papa Doc) s'exerce contre les militants opposants parmi lesquels des intellectuels et des enseignants. Après la chute de Duvalier (Baby Doc) le 7 Février 1986, la répression continue avec des pics lors du coup d'état militaire du 30 septembre 1991 et au moment de la chute d'Aristide en 2004.

Depuis les années quatre vingt dix la situation économique s'est dégradée. Crise économique, crises politiques répétées auxquelles se sont ajoutées les catastrophes naturelles de 2004 et 2008 : "tout cela a engendré une sorte d'hémorragie sociale et de fuite des cerveaux dans la population haïtienne. On estime que 80 % des cadres haïtiens vivent et travaillent à l'étranger. Mais la majorité des migrants haïtiens sont des personnes de couches sociales défavorisées qui abandonnent le pays, parfois au péril de leur vie.

Haïti reste encore un pays vierge, avec des ressources naturelles et culturelles qui sont des atouts à exploiter pour son développement. Pourtant, la dégradation économique et les crises politiques ont engendré une grande insécurité sociale, manifestée sous différentes formes : la violence, l'agressivité, le vol, le viol, la corruption, les enlèvements, l'impunité, le manque de contrôle de l'Etat qui est très faible, corrompu et quasi absent dans différents espaces de la

société. Cela a occasionné un climat de peur : peur pour les entrepreneurs d'investir dans le pays, peur pour les touristes de visiter le pays, peur pour les haïtiens de rester et de vivre dans le pays. On a l'impression que sont restés surtout les Haïtiens qui ne peuvent pas voyager.

Selon le dernier recensement de 2003, il y a 8,3 millions d'habitants en Haïti contre 2 millions d'Haïtiens vivant à l'étranger. On retrouve les Haïtiens à travers les différents pays du monde. Les principaux pays d'accueil sont : Les Etats-Unis d'Amérique (environ un million), le Canada (environ 300 000), la République Dominicaine (environ 500 000) et la France (environ 100 000, soit 40 000 en métropole, 30 000 en Guyane, 20 000 en Guadeloupe et Saint-Martin, 5.000 en Martinique).¹

En France, où les nouveaux migrants sont plutôt originaires des couches populaires, la pratique du regroupement familial a féminisé la population haïtienne immigrée : depuis les années quatre vingt dix, la proportion des femmes est devenue supérieure à celle des hommes (53% contre 47%). En ce qui concerne l'emploi, le chômage des Haïtiens (2021 sur 13.323 actifs en 1999) soit 12,17% de chômeurs

¹ Intervention de Louis Auguste JOINT au Congrès du CGTG à Gourbeyre le 6/11/2008

contre 22% pour l'ensemble des immigrés et 13% pour le reste de la population, ce qui témoigne d'une intégration plutôt réussie par le travail.²

Nous nous intéressons ici plus particulièrement aux Haïtiens de Martinique et de Guadeloupe. Comment y arrivent-ils? A pieds par la République Dominicaine, puis en avion pour la Dominique. Puis par bateau de la Dominique où ils arrivent généralement à Trois-Rivières en Guadeloupe ou en Martinique.

Les Haïtiens en Martinique

Les premières arrivées d'Haïtiens en Martinique commencent dans les années soixante dix et actuellement, selon l'Association des Haïtiens de Martinique (ADHM), ils seraient entre 5000 et 6000 en situation régulière en Martinique et 2000 à 3000 en situation transitoire ou irrégulière.

Les démarches pour l'obtention des titres de séjour relève toujours du parcours du combattant. En effet, l'accès aux bureaux de la Préfecture n'est pas évident : il y a parfois la queue à partir de 3 heures du matin et quand les esprits s'échauffent vers 8 heures parce que certains veulent doubler les autres, alors la Préfecture n'ouvre qu'une vingtaine de minutes puis ferme ses portes... Et il faut revenir. Peu de titres de séjour sont délivrés grâce à une promesse d'embauche car avec "l'immigration choisie", la Préfecture répond qu'il y a beaucoup de Martiniquais chômeurs avant d'employer des Haïtiens. L'OFPPA constate une augmentation de demande d'asile en Martinique entre janvier 2008 et décembre 2008. Sur les 30 dossiers déposés chaque mois en cette fin d'année 2008, bien moins de 10% seraient acceptés. Les Haïtiens arrêtés sans papiers sont conduits au Centre de Rétention administrative, où il n'y a aucune association habilitée à leur rendre visite.

Le travail : les Haïtiens en Martinique sont ouvriers agricoles dans la canne à sucre, la banane ou l'ananas. Ils travaillent également dans des petits commerces, sur les marchés de légumes ou à la production maraîchère. Beaucoup de femmes en situation irrégulière seraient "boniches" (terme utilisé) auprès d'hommes martiniquais et/ou haïtiens. La fragilité de leur situation a conduit l'Union des Femmes de la Martinique (UFM) à créer un groupe de parole et d'action entre femmes migrantes en son sein.

La vie associative : outre cette UFM active sur les violences faites aux femmes (partenaire depuis longue date de l'association SOFA en Haïti), l'Association des Haïtiens de Martinique (ADHM) pratique l'accueil aux Haïtiens et organise des événements culturels et des fêtes pour valoriser l'image d'Haïti. L'ADHM est en lien avec l'Association Solidarité Caraïbes (ASSOKA), celle-ci spécialisée dans la défense des étrangers et de leurs droits, tient une permanence juridique tous les samedi matin à Fort-De-France. Il a été constaté que les Haïtiens se regroupent plus volontiers autour de leurs

églises qu'autour de la vie associative. Leur situation économique et juridique menacée et fragile accentue leur méfiance à s'engager. Aussi les responsables de ces associations, souvent depuis de longues années, éprouvent-ils un certain découragement ou des difficultés à assurer les permanences ou les activités.

Selon l'ADHM, un des principaux problèmes de la communauté haïtienne en Martinique reste l'absence de Consulat haïtien. Le Consulat en Guadeloupe assure une permanence de deux jours tous les trois mois; il y a donc pour les Haïtiens un manque d'information et un manque de rapidité dans leurs démarches administratives, ce qui rend le rôle des associations nécessaire. L'ADHM souffre cependant de cette absence, se voyant parfois confondue avec le Consulat d'Haïti en Martinique.

Les Haïtiens en Guadeloupe

Selon le Vice-consul d'Haïti en Guadeloupe il y aurait 20 000 Haïtiens en Guadeloupe dont 15 000 en situation régulière, ce qui fait des Haïtiens la communauté étrangère la plus importante en Guadeloupe.

Leur statut juridique : toujours selon le Vice-consul, il y aurait moins de regroupements familiaux autorisés car les demandes sont plus nombreuses que dans les années quatre-vingt. Et seuls 2% des Haïtiens légalement installés en Guadeloupe ont le statut de réfugiés politiques aujourd'hui. Les expulsions sont massives : on dénombre en moyenne 2 000 expulsions par an (soit 5 par jour !). Lorsqu'une personne en situation irrégulière est arrêtée, elle reçoit une "obligation à quitter le territoire français" (OQTF) dans un délai d'un mois. Cette OQTF peut être contestée auprès du Tribunal administratif. Ce recours est suspensif en métropole mais pas en Guadeloupe !

Les conditions de travail et de logement : les Haïtiens travaillent surtout dans l'agriculture (comme en Martinique) ou comme ouvriers dans le bâtiment. Quelques-uns sont aussi propriétaires d'un petit commerce. Beaucoup de marchandes dans les marchés sont Haïtiennes. Il y a également quelques médecins et enseignants. La qualité du travail des Haïtiens est souvent appréciée par les Guadeloupéens mais pour un certain nombre d'entre eux, il est exercé clandestinement, dans des conditions très médiocres. Des salaires très bas sont imposés par des patrons qui profitent de cette situation. Logés parfois gratuitement par solidarité, les Haïtiens rencontrent de grandes difficultés pour la location d'un logement : un propriétaire peut demander un dépôt de 10 000 euros et les banques refusent souvent de donner une garantie ou de faire un prêt pour devenir propriétaire.

Cette discrimination se manifeste aussi par des propos insultants ou humiliants. On dit "je ne suis pas ton Haïtien" comme on pourrait dire "je ne suis pas ton domestique". Elle se manifeste aussi dans les transports, dans la rue, dans le voisinage et dans les services administratifs. Certaines écoles demandent les papiers d'identités des parents pour inscrire les enfants, ce qui fait extrêmement peur aux parents en situation irrégulière.

² Intervention de Bogentson ANDRE lors des rencontres nationales à Lyon le 18/10/2008

Face à une telle situation, les associations se mobilisent. La Fédération des associations Franco-Haïtiennes de Guadeloupe (FAFHG) regroupe une dizaine d'associations en Guadeloupe (Tèt Kole, Tambou Ginen, Amnesty International...). Son but premier est de revaloriser l'image d'Haïti et des Haïtiens en Guadeloupe. Elle prépare pour le mois de janvier une journée "Haïti en Guadeloupe" autour des problèmes de la communauté. La FAFHG tient des permanences juridiques à Pointe-à-Pitre, Basse-Terre et Prise d'Eau. Le Secours Catholique tient également plusieurs permanences dans différentes villes. La plus grosse association d'Haïtiens est l'association Tèt Kole. Membre de la FAFHG et du Collectif Haïti de France, elle regroupe surtout des hommes ouvriers agricoles, et elle offre un lieu de reconnaissance mutuelle où peut se vivre un lien social et une entraide. Tèt Kole s'ouvre depuis 3 ans à un programme de formation, d'information qui aurait besoin d'être soutenu et épaulé. L'association Tambour Ginen est quant à elle surtout connue comme étant très bonne organisatrice de Carnaval. En conclusion on peut dire que les militants sont débordés et qu'ils souhaitent une relève. Or la mobilisation des jeunes haïtiens ayant grandi en Guadeloupe ou nés en

Guadeloupe reste très délicate et les adultes Haïtiens qui sont en situation irrégulière ont peur de s'engager.

La xénophobie en Guadeloupe a connu plusieurs pics (campagnes de discrimination contre les Haïtiens orchestrées par la Télévision Canal 10 en 1999 et 2001 ; par Radio Contact en 2004). Heureusement, la vigilance et la mobilisation des associations ont permis d'équilibrer les débats. Ces tensions entre Haïtiens et Guadeloupéens, comme celles, dans une moindre mesure, entre Haïtiens et Martiniquais, n'ont pas empêché une forte mobilisation des Guadeloupéens et Martiniquais suites aux cyclones d'août et septembre derniers. Ils ont participé aux collectes, individuellement et par l'intermédiaire de certaines collectivités locales. Par ailleurs, les Guadeloupéens ont été particulièrement sensibles à « l'affaire du petit Jéfé », ce garçon Haïtien de cinq ans, né en Guadeloupe, expulsé avec son père en plein cyclone en septembre.

Pour que les mentalités changent durablement et pas seulement en période de crise, pour que les relations quotidiennes se transforment, il faut que ce travail de sensibilisation, d'ouverture et de défense des droits humains continue.

L'ACTUALITE DU MOIS

Après les ouragans

La Première Ministre, Michèle Pierre Louis, a déclaré au Sénat que 143 millions de dollars ont été déjà décaissés dans le cadre de l'état d'urgence décrété après le passage des ouragans.

Les droits humains : Violences faites aux femmes

Le Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés (Garr) a dénoncé lors d'une conférence de presse les violences subies par les Haïtiennes expulsées de République Dominicaine, ou lorsqu'elles font l'objet d'un trafic, particulièrement dans la zone frontalière, et a appelé les parlementaires à voter une loi punissant les responsables du trafic et de la traite d'êtres humains.

L'organisation féministe Solidarité des Femmes haïtiennes (SOFA) relève que la moitié des viols concernent des mineures. « La violence faite aux femmes et aux filles est de nature structurelle, liée à la mentalité de cette société patriarcale où le rapport entre hommes et femmes est un rapport de pouvoir et d'inégalité », a expliqué Olga Benoît, dirigeante de la SOFA.

Trafic d'enfants

Les ONG dénoncent le trafic d'enfants, très lucratif, qui se ferait notamment à travers les adoptions internationales. Ainsi, plusieurs centaines de crèches fonctionnent à travers le pays alors que seulement 79 seraient enregistrées auprès de l'Institut du Bien Etre Social et de Recherches (IBESR). Hervé Volcy, directeur de la défense à l'IBESR, a annoncé de

nouvelles dispositions en vue de protéger les enfants vulnérables.

Justice en République Dominicaine

Dix ans après en avoir fait la demande, 500 braceros (coupeurs de canne) auront désormais le droit de réclamer d'un consortium sucrier parmi les plus puissants de la République Dominicaine, la signature d'un véritable contrat de travail avec les bonifications de salaires à Noël et une couverture d'assurance médicale.

Émigration et expulsions

Un accord sur les migrations entre la France et Haïti en cours de négociation permettrait à l'État français d'expulser plus facilement les Haïtiens vivant en France et aux Antilles, souligne dans le journal Le Matin, Henri Alphonse, un communicateur social et journaliste travaillant au cabinet du ministère des Haïtiens vivant à l'étranger. La Plateforme des associations franco-haïtiennes s'était adressée à Michèle Pierre-Louis et au Ministre des Haïtiens vivant à l'étranger, de passage à Paris, pour qu'ils demandent à la France un moratoire sur les expulsions.

La Première Ministre en France en novembre

La Première Ministre était de passage en France à l'occasion des journées européennes du développement. Elle a été reçue par le Ministre français des Affaires étrangères, puis par la secrétaire d'Etat Rama Yade sur les moyens d'accélérer les procédures d'adoption, selon radio Kiskeya